

Madame, Monsieur,
Cher partenaire,
Cher fournisseur,

Engagé dans le développement des territoires et des entreprises, l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole **Les Sillons de Haute Alsace** forme les jeunes aux métiers de l'agriculture, la viticulture-œnologie, l'horticulture et le maraîchage, l'aménagement paysager, le laboratoire contrôle qualité et l'industrie agro-alimentaire, la gestion de l'environnement faunistique et floristique, le commerce et la vente, par voie scolaire, apprentissage ou formation pour adulte.

Depuis la loi de 2018 pour la « Liberté de choisir son avenir professionnel » réformant l'apprentissage, notre établissement ne perçoit plus de taxe d'apprentissage au titre de son Centre de Formation d'Apprentis.

Cependant, l'EPLEFPA *Les Sillons de Haute Alsace* est habilité par la Préfecture de la Région Grand Est à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage pour ses **2 lycées** et leurs formations dispensées dans le cadre de la formation initiale et de l'orientation professionnelle (détail des formations et activités accessible sur <http://www.epl68.fr>).

Pourquoi attribuer le solde de la taxe d'apprentissage à l'établissement *Les Sillons de Haute Alsace* ?

En nous attribuant le solde que vous devez déclarer et payer auprès de l'Urssaf ou la MSA au titre de l'année 2022, vous vous engagez à nos côtés et opérez un véritable investissement pour la formation de vos futurs collaborateurs et partenaires, pour l'innovation dans les secteurs privilégiés de notre établissement, au sein de sites exceptionnels que nous serions heureux de vous faire découvrir.

Collecte du solde de la taxe d'apprentissage en 2023 :

Part Principale : pour le financement des contrats d'apprentissage, cette part doit être payée par les employeurs à l'Urssaf ou la MSA, pour transfert à France Compétences qui la répartit ensuite

Solde de la taxe d'apprentissage : pour le développement des formations initiales, technologiques et professionnelles, hors apprentissage, et l'insertion professionnelle hors subventions en nature versées au CFAA 68 sous forme d'équipements et de matériels conformes aux besoins des formations dispensées (article L.6241-4 du code du travail).

Ce solde est déclaré et payé à l'Urssaf et la MSA le 5 ou le 15 mai 2023 pour transfert à la Caisse des Dépôts, qui le répartit ensuite selon les choix opérés par les employeurs sur **SOLTÉA**

- **Qu'est-ce que SOLTÉA ?** C'est un service en ligne dédié aux employeurs redevables du solde de la taxe d'apprentissage et aux établissements habilités à le recevoir. Cette plateforme nationale, entrée unique pour tous les employeurs redevables, permet d'exprimer les souhaits de répartition vers des établissements d'enseignement ou des formations éligibles en lien avec leur secteur d'activité.

Pour nous permettre de suivre votre contribution et vous guider dans toutes vos démarches, nous vous invitons à compléter l'engagement de versement en page 2 de ce document et nous le retourner par mail sillons.ta@educagri.fr ou par courrier (**EPLEFPA Les Sillons de Haute Alsace, 8 Aux Remparts 68250 ROUFFACH**), ou répondre directement au [formulaire en ligne](#).

Au nom de nos apprenants, enseignants et formateurs, nous vous remercions, Madame, Monsieur, cher partenaire, cher fournisseur, de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Jean-Luc PROST
Directeur
EPLEFPA *Les Sillons de Haute Alsace*



LYCEE AGRICOLE 8, aux remparts 68250 ROUFFACH	CFAA du Haut-Rhin 8, aux remparts 68250 ROUFFACH	CFPPA du Haut-Rhin 8, aux remparts 68250 ROUFFACH	Domaine de l'Ecole 8, aux remparts 68250 ROUFFACH	Ferme de la Judenmatt 41, route du Rhin 68250 ROUFFACH	LYCEE du Pflixbourg 2 lieu-dit ST Gilles 68920 WINTZENHEIM	Les jardins du Pflixbourg 2 lieu-dit ST GILLES 68920 WINTZENHEIM
---	--	---	---	--	--	--

Formulaire : ENGAGEMENT DE VERSEMENT

Date : _____

Votre entreprise

Raison sociale : _____

SIRET : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Contact pour la taxe d'apprentissage : _____

Tel : _____ Mail : _____

Montant du versement envisagé : au **Lycée de ROUFFACH** (nature et/ou espèces) : _____
 au **Lycée de WINTZENHEIM** (nature et/ou espèces) : _____
 au **CFAA du Haut Rhin** (nature) : _____

Marche à suivre :

1. Vous connecter à la plateforme **SOLTÉA**
2. **Identifier** le lycée bénéficiaire avec des mots clés : **SIRET**, zone géographique, niveau de formation
LEGTPA de Rouffach : ce.0680003J – SIRET 196 800 031 00011
LEGTPA du Pflixbourg : 0681222J – SIRET 196 800 031 00078
3. **Flécher les diplômes** selon les métiers de votre secteur d'activité : voir ci-dessous, les codes des diplômes dispensés dans notre établissement

LYCEE DU PFLIXBOURG WINTZENHEIM			
Filière	Intitulé diplôme	RNCP diplôme	UAI_LYCEE
HORTICOLE - PAYSAGE - MILIEUX NATURELS	BAC PRO CPH Conduite de Productions horticoles	31694	0681222J Lycée WINTZENHEIM
	BTSA Option Production Horticole	15613	
	BAC PRO Aménagements paysagers	31691	
	BAC PRO Gestion des milieux naturels et de la faune	13873	
	BTSA Option Aménagements Paysagers	17218	
Industries Agro Alimentaire et Laboratoires	BAC PRO Laboratoire Contrôle Qualité	13874	
	BTSA option Science et Technologie des Aliments spécialité Aliments et processus Technologiques	15614	

LYCEE AGRICOLE ROUFFACH			
Filière	Intitulé diplôme	RNCP diplôme	UAI_LYCEE
AGRICOLE-ARBORICOLE-VITICOLE	BAC PRO Conduite et gestion de l'entreprise agricole a dominante culture	29267	0680003J Lycée Rouffach
	BAC PRO Conduite et gestion de l'entreprise VitiVinicole	29259	
	BTSA option Technico commercial spe boissons vins et spiritueux	15615	
	BTSA Option Viticulture Œnologie	15616	

Pour plus d'informations, Madame Rosy MEYER se tient à votre disposition :

- par mail : sillons.ta@educagri.fr
- par téléphone : 03 89 78 73 00, elle vous répondra ou pourra vous contacter si vous laissez vos coordonnées